Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_176-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M. Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, Mme Muriel BEZIEL, M. Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M. Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Thierry BURLOT, M. Eric DYEVRE, M. Michel MOREL, M. Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M. Frédéric DENOUAL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Guénhaëlle VEDIE, M. Michel BOUCHALAIS, M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN, M. Ernest MARTIN, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M. Stanislas DU GUERNY, M. Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M. Kévin STEINBACHER donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- M. Jean-Patrick GUIBOUT donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Jeanne BOUVIER donne pouvoir à M. Frédéric DENOUAL
- Mme Isabelle DURUPT donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à Mme Lucie PRIEUR

Absent :
M. Christian CHAUFOUR

Madame Catherine CABOT est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N° 2026/176 - BUDGET INVESTISSEMENT - MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE GARDINER – MODIFICATION N° 2 AU LOT 1 : TERRASSEMENT – VOIRIE – EAUX PLUVIALES – ET MODIFICATION N° 1 AU LOT 2 : ESPACES VERTS MOBILIER URBAIN (2025-30)

Présents : 27 **Absent : 01** **Représentés : 05** **Votants : 32**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_176-DE

Un marché de travaux relatif à la requalification de la rue Gardiner a été attribué par délibération 2026/004 en date du 27/01/2026 et notifié le 23 février 2026 pour la réalisation de travaux de terrassement, de voirie et d'eaux pluviales pour un montant de l'offre de 484 039,06 € HT pour la tranche ferme et de 47 187,86 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle (surcoût du granit provenant de carrière bretonnes) à l'entreprise EUROVIA pour le lot 1 du marché.
Le lot 2 a été attribué à l'entreprise LEQUERTIER le 23 février 2026 pour un montant de l'offre de 23 687,38 € HT pour la tranche ferme et de 21 275,50 € HT pour la tranche optionnelle.

Dans le cadre de l'exécution du marché, il apparaît nécessaire de procéder à plusieurs adaptations.

D'une part, des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de garantir des rayons de giration adaptés aux véhicules et aux cyclistes à l'interface des travaux de requalification de l'avenue Edouard VII et de la rue Gardiner, mais également d'adapter la géométrie des lieux.

Ces travaux concernent le lot 1 « Terrassement – Voirie et Eaux pluviales » et nécessitent de prolonger la durée d'exécution de la tranche ferme du marché jusqu'au 13 novembre 2026.

D'autre part, l'entreprise EUROVIA avait sollicité la prise en compte des surcoûts liés à l'évolution exceptionnelle du prix du bitume.

L'introduction de l'index TP09 « Fabrication et mise en œuvre d'enrobés », étant plus représentatif de l'évolution du coût des travaux concernés, il avait été introduit à compter de la notification de la modification 1, mais n'avait donc pas pu s'appliquer pour la période antérieure.

Afin de prendre en compte l'ensemble des surcoûts subis par EUROVIA sur la période de mars à juin 2026 pour la période antérieure à la notification du la modification 1, il est proposé d'accorder à l'entreprise EUROVIA une indemnité d'imprévision d'un montant de 865,53 € HT.
Ce montant est établi au regard du devis transmis par l'entreprise et du tableau comparatif des révisions de prix établi pour la période concernée.

Enfin, les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du lot 1 ayant une incidence sur le calendrier d'intervention du lot 2, il est également nécessaire de prolonger le délai d'exécution du lot 2 « Espaces verts mobilier urbain » (tranche ferme) jusqu'au 15 décembre 2026, afin de permettre la réalisation de l'ensemble des prestations prévues au marché.

Le montant de la modification n° 2 du lot 1 : Terrassement – Voirie – Eaux pluviales s'établit à 20 948,92 € HT.
Pour rappel une modification n°1 a été approuvée par délibération 2026/128 et augmentait le montant du marché de 39 350,38 € HT.
Dans ce contexte, le nouveau montant initial du marché de 531 226,92 € HT est porté à 591 526,22 € HT, ce qui représente **3,67153** % d'augmentation depuis le début du marché.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1531.1,

Vu le Code de la commande publique, (ordonnance 2018-074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018),

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_176-DE

Vu la délibération n°2026/004 en date du 27/01/2026 relative à l'attribution du marché de travaux de requalification de la rue Gardiner,

Vu la délibération n° 2026/128 en date du 30/06/2026 relative à la modification n° 1 concernant de la moins et plus-value et des travaux supplémentaires pour un montant de 39 350,38 € HT ;

Vu l'avis favorable et à l'unanimité de la commission de suivi des contrats du 16 septembre 2026,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux supplémentaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 31 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Christophe FICHET) :

DECIDE

Article 1er : Approuver l'attribution de la modification n° 2 du lot 1 « Terrassement Voirie et Eaux Pluviales » ainsi que la modification n° 1 du lot 2 « Aménagements paysagers et mobilier urbain » attribués aux entreprises ci-dessous :

- EUROVIA BRETAGNE – 2 rue des Fresnais – 35174 BRUZ Cedex pour un montant de 20 948,92 € HT soit 25 138,70 € TTC (Lot 1) et pour une prolongation des travaux jusqu'au 13/11/2026

- SAS ERIC LEQUERTIER – 4 La Petite Bellevue – 35430 SAINT JOUAN DES GUERETS – prolongation de la durée du marché jusqu'au 15/12/2026 (Lot 2)

Article 2 : Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ces modifications.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er octobre 2026

La secrétaire de séance

Catherine CABOT

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le - 6 OCT. 2026 et affichée en Mairie, le - 6 OCT. 2026